

# RAPPORT D'ACTIVITES 2024

**COLLECTIF**  
NATIONAL DROITS DE L'HOMME  
**ROME EUROPE**

CNDHRomeurope



CNDH\_Romeurope



[www.romeurope.org](http://www.romeurope.org)

# Table des matières

I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope .....	4
1. Historique .....	5
2. Objectif .....	5
3. De qui parle-t-on ? .....	5
3. Missions.....	6
4. Destinataires des actions du collectif .....	7
5. Les membres et la composition du Collectif en 2024.....	7
6. Fonctionnement et gouvernance .....	8
7. L'équipe de coordination .....	10
II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUROPE EN 2024.....	10
<b>1. Animation de réseau et appui aux membres .....</b>	<b>11</b>
A) Rencontres nationales.....	11
B) Le lien avec le terrain et les membres .....	14
C) Appui aux membres, capitalisation et formations .....	14
D) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concerné-es.....	16
<b>2. Observatoire.....</b>	<b>17</b>
A) Observatoire du terrain et des politiques nationales.....	17
B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels .....	19
C) Expulsions : veille jurisprudentielle .....	22
D) Observatoire des incendies.....	23
<b>3. Plaidoyer, communication et sensibilisation .....</b>	<b>23</b>
A) Plaidoyer national .....	24
B) Plaidoyer européen et international .....	32
C) Communication et médias .....	32

## Collectif national droits de l'homme Romeurope : Associations et collectifs membres

Acina (Accueil, coopération, Insertion pour les nouveaux arrivants), Action Éducation, Area (Association Recherche Éducation Action), ALPIL (Action pour l'Insertion Sociale par le Logement), AMPIL, (Action Méditerranéenne pour l'Insertion sociale par le Logement), ASAV 92 (Association pour l'accueil des voyageurs), ASEFRR (Association de Solidarité en Essonne avec les familles roumaines et Roms), Association Solidarité Roms de Saint-Etienne, Assoropa, ARD Quart Monde, AVIH, Collectif Solidarité Roms Toulouse (31) , Collectif Romeurope de l'agglomération Nantaise (44), Collectif Solidarité Roms Lille Métropole (59) ; Collectif Romeurope Val Maubuée (77), Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie et d'ailleurs (95), Collectif Stop expulsion Rosny, CCFD-TS, La Cimade, C.L.A.S.S.E.S, Dédale, Eurrom, École enchantée, FNASAT-GDV, Habitat cité, Habitat Alternatif Social (HAS), Hors la Rue, IFRM (Insertion Famille Rom Moulin Galant), l'Ecole au présent, Ecole Ici et maintenant, Ligue des Droits de l'Homme, Les Enfants du Canal, LogiVarUDV, Médecins du Monde, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Quatorze, Rencontres Tsiganes, Rencont'roms nous, Romeurope 94, Romeurope Antony, Rom Réussite, Secours Catholique-Caritas France, Solidarités International, Système B comme bidonville, Union juive pour la paix (UJFP), Une famille un toit 44 (Ufut 44), William Penn.

En 2024 le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope a bénéficié du soutien financier de :



**GOUVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation interministérielle  
à l'hébergement et à l'accès  
au logement



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

**FDVA**

FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE



# I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

## 1. Historique

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH Romeurope) a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque européen organisé par Médecins du Monde et intitulé « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe : promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse ». Ce colloque présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé, menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France. Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations roms en situation de grande pauvreté.

Les associations présentes à cette initiative ont donc décidé de fonder ce collectif pour agir en France de manière coordonnée sur ce sujet à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

## 2. Objet associatif

En 2024, le CNDH Romeurope regroupe 48 associations et collectifs locaux, qui interviennent en France auprès des habitants des lieux de vie informels (bidonvilles, campements, squats, etc.)

Le CNDH Romeurope défend les droits fondamentaux et l'égal accès aux droits communs des personnes en situation de précarité sociale et administrative.

Fondé pour répondre aux atteintes aux droits dont sont victimes les ressortissants européens, Roms ou désignées comme telles, notre collectif lutte ainsi contre le racisme, les discriminations et tout particulièrement l'antitsiganisme.

**Le CNDH Romeurope s'attache à défendre l'accès au droit commun et l'effectivité des droits de ces personnes en France.** En s'appuyant sur un travail d'observatoire, de plaidoyer, d'échange et de confrontation des expériences.

## 3. De qui parle-t-on ?

Le CNDH Romeurope inscrit son action à la croisée de la lutte contre le mal-logement (bidonvilles, squats, situations de rue, hôtels sociaux inadaptés...), de la lutte contre la précarité et de la lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations, et notamment la lutte contre l'antitsiganisme. En effet, la précarité dans laquelle vivent aujourd'hui les personnes roms en bidonvilles est issue, en partie de l'antitsiganisme subit. De plus, la vie en habitat informel alimente les préjugés à leur encontre et renforce l'antitsiganisme déjà présent.

**Il est important de noter que la grande majorité des Roms en France ne vit ni en bidonville, ni en squat.** De même, une grande partie des personnes vivant en bidonville ou en squat en France ne sont ni Roms, ni même d'Europe de l'Est.

**La démographie dans les lieux de vie informels tend à évoluer depuis quelques années.** D'après des chiffres de mai 2021 publiés par la Dihal, seuls 55% des habitant·es de squats et bidonvilles sont des citoyen·nes de l'UE. Les 45% autres peuvent venir des Balkans, d'Afrique subsaharienne ou encore du Moyen-Orient.

**Le CNDH Romeurope alerte depuis longtemps sur la dangerosité d'une approche ethnicisée de la situation de ces personnes.** Il existe des responsabilités croisées dans la construction d'une catégorie « Rom » stigmatisée : politiques, médiatiques, académiques, associatives et militantes. Cette stigmatisation fait des personnes dites « Roms » la cible de discriminations dans tous les domaines de la vie socio-économique, ce qui conduit à la violation de leurs droits et favorise la précarisation des conditions de vie de ces personnes.

**Face à ce danger, le CNDH Romeurope réaffirme ses valeurs :**

- Il n'est pas de problèmes spécifiquement « Roms » qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou mesures particulières, **le droit commun doit demeurer la règle**
- En tant que citoyen.nes européen.es, demandeurs d'asile ou sans papiers, en tant que sans-abri, demandeurs d'emploi ou malades, en tant qu'enfants en âge d'être scolarisé, que parents en situation précaire ou mineurs isolés... : **chaque personne bénéficie de droits et libertés inaliénables à respecter comme pour tout autre individu présent en France**
- Il existe cependant une culture et une mémoire romani d'autant mieux exprimées et valorisées par les Roms eux-mêmes. Leur histoire ne doit pas leur être déniée et doit être connue. La lutte contre l'antitsiganisme, fait partie des actions du collectif

→ **Pour aller plus loin**, rendez-vous sur notre site « [De qui parle-t-on ?](#) »

## 4. Missions

Les missions principales du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope sont les suivantes :



**Un observatoire du respect des droits fondamentaux**, à travers des actions de veille juridique, la publication de rapports basés sur des remontées des membres présents sur les terrains et la capitalisation d'expériences mises en œuvre au niveau local.



**Une plateforme d'échanges et de mutualisation de pratiques et d'expériences pour les citoyens et acteurs associatifs.** Le CNDH Romeurope organise l'échange d'informations, et d'expériences locales, la mutualisation des compétences, l'élaboration d'outils sur les différentes thématiques : séjour, santé, travail, enfance et scolarisation, habitat, droits sociaux, lutte contre les discriminations...



**Une structure militante** qui a vocation à : informer et porter des plaidoyers auprès des responsables politiques et institutionnels à l'échelle nationale et européenne sur les questions des droits des habitant·es de squats et bidonvilles ; faire connaître aux citoyen·nes la réalité de la situation de ces personnes ; mener des luttes pour la défense de leurs droits, sans mesures spécifiques mais en application du droit commun.

## 5. Destinataires des actions du collectif

Le travail du CNDH Romeurope s'adresse à une palette d'acteurs concernés par la question des bidonvilles, des squats, des personnes Roms : associations, services de l'État, administrations centrales, collectivités territoriales, citoyens concernés...

A travers toutes les actions du CNDH Romeurope en 2024, **plus de 2 500 personnes ont été concernées directement** : les membres du CNDH, les destinataires de nos emails de partage d'information et newsletters, des partenaires associatifs et institutionnels, des journalistes, les destinataires de nos interventions publiques et formations...

A ce chiffre s'ajoutent les vues réalisées par nos publications sur les réseaux sociaux. Au 31 décembre 2024, le Collectif est suivi par plus de 3 189 personnes sur [Twitter](#), 3 200 sur [Facebook](#) et 1 445 sur [LinkedIn](#).

**Les bénévoles et salarié·es d'associations et collectifs locaux** sont celles et ceux qui sont les plus proches et les plus en lien avec les habitant·es des squats et bidonvilles et autres lieux de vie informels. Ils constituent **un réseau de plus de 300 personnes** sur la mailing list « membres » du CNDH Romeurope.

Seules les associations membres du CNDH Romeurope peuvent être destinataires de cette mailing list, pour vous inscrire : [envoyez-nous un mail](#) !

Avec le soutien du CNDH Romeurope, ils et elles se mobilisent aux côtés des personnes, souvent en familles, en situation de grande précarité, contraintes en l'absence de solution d'hébergement ou de logement de vivre dans des bidonvilles, des squats ou dans la rue. Leurs principaux lieux d'installation sont l'Ile-de-France et les métropoles de Lille, Lyon, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Grenoble... Parce que les bidonvilles et les squats sont la conséquence directe d'une pauvreté extrême, il est fréquent de les retrouver dans des villes et des quartiers où la pauvreté est déjà élevée. **Ces lieux de vie précaires sont souvent au cœur ou juste à la frontière des quartiers dits « politique de la ville ».**

## 6. Les membres et la composition du Collectif en 2024

Le CNDH Romeurope est composé d'associations nationales, locales et de collectifs locaux. Sur les 48 membres du CNDH Romeurope, 42 associations, 6 collectifs.

Tous ses membres agissent directement sur le terrain ou soutiennent des organisations impliquées localement dans des actions concrètes de soutien et de défense des droits auprès des personnes vivant en habitat informel et situation de grande pauvreté en France métropolitaine. Les actions des associations et collectifs membres s'organisent selon plusieurs axes, en fonction des réalités et besoins locaux :

- **Support à la vie quotidienne des personnes et accompagnement vers l'accès au droit commun** : accompagnement social, professionnel, juridique, sanitaire...
- **Accès aux droits** : en lien avec l'hébergement/logement, la scolarisation, l'insertion professionnelle, l'accès aux services de bases, la médiation avec les structures publiques, la lutte contre les discriminations...
- **Actions de plaidoyer** : mobilisations politiques pour faire respecter/avancer les droits des personnes en squat et en bidonville. Mobilisations souvent en lien avec la lutte des « sans-papiers », des sans-abris et des travailleurs précaires. Ces actions peuvent aussi être juridiques contre les abus et/ou les discriminations de l'administration.
- **Actions de sensibilisation et de communication** : auprès du grand public dans le cadre de réunions publiques, projections de films, formations, occasions festives mais aussi conférences et communiqués de presse.

Selon une **enquête conduite auprès de nos membres en 2024**, les quatre sujets les plus couverts par les membres du CNDH Romeurope sont :

- L'accès aux droits sociaux (66 %)
- L'éducation (62 %)
- L'habitat, l'accès à l'hébergement et au logement (58% des membres)
- La santé, l'insertion professionnelle et l'accès aux droits face aux expulsions (52 %)

Pour 33% de nos membres, la question des personnes en squats et/ou en bidonvilles représente 100% de l'activité et pour 31% la question des personnes Roms représente 100% de leurs activités, un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes. Pour le reste, la question des personnes en squats et/ou en bidonvilles et/ou personnes Roms **représente une partie** de leurs activités.

- ➔ Pour aller plus loin et en savoir plus sur les membres du CNDH Romeurope, vous pouvez parcourir [l'enquête flash réalisée en 2024](#) ainsi que la page des membre [sur notre site](#)

## 7. Fonctionnement et gouvernance

**L'Assemblée générale s'est réunie une fois**, à Villeurbanne, avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation des règles
- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport d'activités
- Présentation du rapport financier
- Renouvellement partiel du collège des membres du CA
- Échange en petits groupes sur Romeurope 2025,

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en approuve les contenus et les comptes tels qu'ils sont présentés. En conséquence, l'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes ou

résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Les élections du Conseil d'administration ont eu lieu, au 1<sup>er</sup> juillet 2024, trois associations ont présenté leur candidature. Trois places étaient à pourvoir au Conseil d'administration. Les associations Eurrom, Romeurope Antony et Rencont'roms nous ont été élues pour deux ans.

**Pour 2024-2025, le Conseil d'administration se compose comme suit :**

→ Collège des membres :

- **Collectif Solidarité Roms Lille Métropole** : Dominique Plancke
- **Rencontres Tsiganes** : Caroline Godard
- **Rom Réussite** : Liliana Hristache
- **Rencont'roms nous** : Nathanaël Vignaud
- **Eurrom** : Leonard Velicu
- **Acina** : Nathalie Bourguignon
- **Collectif Romeurope Antony** : François Rivet

→ Collège des membres fondateurs (non élus) :

- **ASAV** : Laurent El Ghozi
- **Fnasat-Gens du voyage** : Stéphane Lévêque
- **Hors la Rue** : Guillaume Lardanchet
- **La Cimade** : Camille Couturier
- **Ligue des Droits de l'Homme** : Bernard Eynaud
- **Médecins du Monde** : Orane Lamas
- **Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples** : Sophia Toloudi
- **Secours Catholique** : Nathanaël Caillaux

**Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois** en 2024, avec la participation d'administrateurs et d'administratrices venant de Lille, Marseille, Angers, Toulouse et d'Ile-de-France.

Les membres du Conseil d'administration du CNDH Romeurope se sont réunis **en séminaire stratégique le 8 novembre 2024** afin d'évaluer les actions et d'évoquer les prochains 18 mois. En termes de gouvernance, il a été décidé la refonte des statuts de l'association, le lancement du processus du changement de nom de l'association. Par ailleurs, le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le document cadre de Politique de protection contre les atteintes sexistes et sexuelles et le harcèlement (PSEAH) ont été votés à l'unanimité. Par ailleurs, au niveau des activités, il a été acté l'écriture d'un rapport sur les politiques de résorption en décembre 2025 et un événement marquant les 25 ans de l'association.

Les axes d'actions du CNDH décidés en 2023 continuent :

- Niveau national : sécuriser juridiquement le cadre et la politique de résorption des bidonvilles (renforcer et faire connaître l'instruction de janvier 2018, travail avec la Dihal sur un vademecum à l'attention des préfetures et des collectivités, et à long-terme écrire une proposition de loi)
- Niveau local : travailler sur les conditions d'émergence des stratégies locales de résorption des bidonvilles (travail de comparaison entre différents territoires, implication ou non des personnes concernées...)

## 8. L'équipe de coordination

La coordination a pour mission d'apporter un appui technique aux acteurs du CNDH Romeurope, dans l'objectif d'animer le réseau et de favoriser l'émergence d'initiatives concertées pour l'accès aux droits des habitant·es de bidonvilles et squats et pour la lutte contre les discriminations. Elle n'a pas vocation à définir ou à piloter les actions des membres du collectif.

Les salarié·es de la coordination contribuent aux activités d'observatoire et de plaidoyer du CNDH Romeurope. La coordination prépare les ordres du jour du Conseil d'administration auquel elle participe et rend compte de son activité. Les salarié·es de la coordination peuvent représenter le CNDH Romeurope auprès de différentes institutions et instances à la demande du Conseil d'administration.

- **Célia MOUGEL**, juriste & chargée d'études depuis janvier 2023
- **Anthony IKNI**, délégué général jusqu'en juillet 2024
- **Estelle RIBES**, déléguée générale depuis juin 2024
- **Julien MULLER**, chargé d'animation de réseau depuis septembre 2023
- **Thomas DUFERMONT**, stagiaire entre février et juillet 2024 puis en CDD en tant que chargé de mission de septembre à décembre 2024

Après plus de trois ans sur le poste délégué général, Anthony IKNI a quitté son poste de délégué général.

Un énorme merci à lui pour le travail, l'enthousiasme et ses apports au sein du collectif !

# II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUROPE EN 2024

En 2024, le contexte politique sa continué de se durcir en matière de droits des étrangers et des plus précaires. De plus, l'instabilité politique et les changements de gouvernements n'ont pas toujours permis d'assurer un suivi des interlocuteur·ices dans le cadre des actions de plaidoyer.

La loi du 27 juillet 2023 a favorisé, sur le terrain l'application de nouvelles procédures extrajudiciaires introduites par la loi viennent complexifier encore le travail engagé par les associations de terrain.

Dans ce contexte, la tête de réseau qu'est Romeurope remplit un rôle de conseil, d'échanges de bonnes pratiques et de plateforme militante, ce qui s'avère plus que jamais indispensable.

# 1. Animation de réseau et appui aux membres

## A) Rencontres nationales

Deux fois par an, le CNDH Romeurope organise des Rencontres nationales. Temps forts de l'animation du réseau du collectif, ces réunions sont le lieu de rencontre des membres du CNDH Romeurope partout en France. Les rencontres nationales ont pour objectif d'échanger sur les expériences vécues par les membres et de les mutualiser. C'est aussi le lieu de débats plus globaux, de prises d'orientation politique, de questionnements également internes au collectif en termes de fonctionnement. Ce moment sert aussi à la coordination de présenter les actions en cours et à venir du CNDH Romeurope.

### ● Rencontre nationale de Villeurbanne



Ces rencontres ont réunies près de 90 personnes à Villeurbanne les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024, elles ont permis de rendre compte de l'actualité de la coordination.

Lors de ces rencontres, nous avons présenté la Charte pour le respect des droits et la dignité des habitant.es de lieux de vie informels, réactualisée en 2023 avec l'aide des partenaires de l'Observatoire des lieux de vie informels et avec les organisations partenaires du groupe de travail juridique "Droits des habitant.es de lieux de vie informels".

Cette charte se veut à la fois un outil de formation, un outil de capacitation, un outil de plaidoyer, un outil de communication : pour visibiliser le contexte des lieux de vie informels auprès du grand public.

Plusieurs ateliers parallèles ont été organisés :

- Le droit à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement et au ramassage des déchets
- Le droit à se voir proposer une solution digne de relogement : l'intercalaire
- Le droit d'accéder à des services répondant à des besoins fondamentaux : "sans couverture maladie, mais pas sans accès à la santé"

Ces rencontres ont permises de réaliser un focus sur la situation locale de la métropole lyonnaise en matière de résorption, de présenter la formation par les paires des médiateur.ices scolaire via l'association C.L.A.S.S.E.S, de présenter les dispositifs spécifiques sur la métropole de Lyon pour un accès à la santé des personnes en bidonvilles, sans droit à l'assurance maladie via l'exemple de la PASS mobile de l'hôpital de St Luc St Joseph.

Elles ont également permises de mettre en avant l'action de personnes concernées, à l'instar du collectif « solidarité entre femmes à la rue » dont l'objectif est d'aider les femmes à la rue d'avoir un toit et de se mobiliser avec les premières concernées.

Enfin, l'équipe Intersquat, composée de 4 associations membres, a présenté sa méthodologie de diagnostic partagé.

Enfin, ces rencontres se sont terminées par l'Assemblée générale de 2024.

### ● Rencontre nationale de Paris

Les rencontres nationales du CNDH Romeurope, ont rassemblé 90 personnes à Paris les 13 et 14 décembre 2024. Ces rencontres, outre l'échange entre territoires qu'elles ont permis, ont donné l'occasion d'aborder de multiples sujets, dont :

- Le droit à la domiciliation administrative qui doit être mis en œuvre pour toutes les personnes sans domicile stable, quel que soit le statut administratif et sans discrimination. Un retour a été présenté sur les rôles joués par les CCAS et les organismes agréés et les actions à mener pour faire face aux difficultés à la domiciliation.
- Faire vivre le sujet de la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations subies par les habitant-es des bidonvilles
- Enquêtes statistiques sur les personnes à la rue et vivant en lieu de vie informel : enquête nationale INSEE, *Nuit de la solidarité* au sein des collectivités, méthodologie associative pour mieux comptabiliser et mieux accompagner : quelles méthodologies et quels publics ? Quel plaidoyer pour avoir une meilleure visibilité des publics vulnérables à la rue et/ou habitant.es de lieux de vie informels ?



Une table ronde a eu lieu sur « Agir pour la résorption, le point de vue des collectivités locales » en présence de représentant.es de la Ville de Paris et de la Ville de Cergy, ainsi que de l'ANVITA – Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.

Suivi de la projection du court-métrage « Malgré la nuit avec la présence du réalisateur Guillermo Garcia Lopez et Thomas Aguilera, maître de conférences en Science politique.

Le deuxième jour, deux temps ont eu lieu :

- Le premier temps sur la scolarisation « comment la question de la scolarisation des enfants en grande précarité a évolué ces dix dernières années ? ». Plusieurs structures ont présenté leurs actions et plaidoyer : le réseau national de la médiation scolaire, École pour tous et UNICEF.
- Le second temps sur la gestion des épidémies auprès des habitant.es de lieux de vies informels : quels acteurs ? Quelles compétences ? Quels protocoles d'action ?  
Après un état des lieux des protocoles existants, 3 interventions ont permis d'appréhender la réalité de la gestion de certaines maladies contagieuses, en Occitanie, dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis.

En parallèle de ces rencontres nationales, qui ont lieu deux fois par an, le CNDH Romeurope continue de « prendre la température » dans le cadre de réunions en visio – les fameux Zooms mensuels.

D'une durée d'une heure, ces temps d'échanges permettent à la coordination du CNDH Romeurope de transmettre des informations au réseau mais aussi, et surtout, aux membres de faire remonter des situations concrètes de terrain, voire des demandes précises d'outillage.

## B) Rencontre francilienne

Le 12 juin 2024, le CNDH Romeurope a organisé la rencontre francilienne du CNDH Romeurope qui a réuni 18 associations franciliennes. Cette rencontre a permis de :

- Présenter la dynamique francilienne de collecte de données réalisée en partenariat avec Médecins du Monde et Solidarités International :

Depuis mars 2024, une dynamique de collecte de données a été animée dans plusieurs départements d'Île-de-France. Une **cartographie des lieux de vie** a été réalisée **de mars à mai 2024** pour établir une photographie par mois des lieux de vie informels afin d'observer les mouvements des personnes croisés avec des indications sur les structures sportives olympiques et le passage de la flamme olympique.

- Présenter le travail de cartographie réalisé par l'association Trajectoires des bidonvilles et squats expulsés autour des sites olympiques des Yvelines (78)
- Présenter la cartographie des points d'eau réalisée par l'association Solidarités International en Seine-Saint-Denis (93)

Cette cartographie des points d'eau dans la Seine-Saint-Denis réalisée afin d'améliorer la connaissance de la situation des personnes en habitat précaire, mais aussi dans un contexte d'approche des JOP.

Enfin, cette journée a été l'occasion pour chaque association de présenter les dynamiques existantes par département en termes de travail inter-associatif, de liens avec les institutions et collectivités, et de dynamique de résorption. L'occasion d'analyser certaines disparités et de partager des pistes de solution.

## C) Le lien avec le terrain et les membres

**En 2024, nous avons réalisé plusieurs temps de formation et déplacements en appui aux membres à travers toute la France métropolitaine.**

- Déplacements à Lille : rencontre pour intervenir sur le volet national sur le sujet résorption
- Déplacement à Montpellier : séminaire sur l'habitat intercalaire
- Déplacement à Marseille : rencontre des acteurs et animation réseau
- Déplacement à Nantes : formation droit au séjour
- Déplacement à Strasbourg : présentation de la charte des droits des habitants et habitantes des lieux de vie informels, animation réseau, rencontre des non-membres, formation sur la question des expulsions, formation sur la lutte contre l'antitsiganisme.
- Déplacements en Île-de-France afin d'appuyer les inter-associations de chaque département et échanger sur les question opérationnelles et plaider, notamment autour de la résorption
- Déplacement à Bordeaux : animation d'une rencontre sur la résorption
- Déplacement à Grenoble : animation réseau et rencontre des acteurs associatifs

## D) Appui aux membres, capitalisation et formations

### **Formations des membres et capitalisation d'expérience**

Nous proposons des formations « sur-mesure » auprès de nos associations membres. Celles-ci portent sur le droit au séjour des citoyen·nes de l'Union européenne, l'accès à des prestations sociales, les procédures relatives aux évacuations... Celles-ci sont proposées à titre gratuit aux membres de notre réseau.

En 2024, nous avons organisé un webinaire de formation juridique en distanciel sur les procédures d'expulsion pour l'ensemble de nos membres.

D'autre part, nous avons organisé deux formations sur le cadre juridique des expulsions et des droits des personnes vivant en habitat informel, et la « *Charte pour le respect des droits et la dignité des habitant·es de lieux de vie informels* ». Deux ont eu lieu à Strasbourg à destination des avocat·es et des acteurs associatifs. Une autre formation a eu lieu à Bordeaux, à destination des acteurs associatifs.

Une formation sur le droit au séjour des personnes intra-européennes a également eu lieu à Nantes auprès des acteurs associatifs.

Par ailleurs, comme chaque année, nous avons organisé une journée thématique. En 2024, celle-ci a porté sur les phénomènes d'emprises :



Le 29 avril 2024, le CNDH Romeurope a organisé une journée de formation sur les phénomènes d'emprises et de traite des êtres humains. Pour aborder ce sujet, nous avons fait intervenir de nombreuses associations, membres et non-membres de notre réseau : Trajectoires, Médecins du Monde Bordeaux, CCEM, l'association Paloma de Nantes, Acina, Ecpat France, la Plateforme Service Migrants (PSM) et Hors la rue.

Cette journée a réuni une quarantaine de personnes. Elle a permis d'expliquer les phénomènes d'emprise, la prise en compte de l'emprise sous différents angles (chefs

de platz, emprise familiale, emprise dans le cadre de travail saisonnier).

Par la suite, un atelier en groupe a eu lieu sur la question « comment parler d'emprise aux personnes concernées ? ». Avec l'intervention de l'association Paloma qui travaille auprès des travailleuses et travailleurs du sexe à Nantes, l'association Acina, la Plateforme Service Migrants et ECPAT.

Une partie a été dédiée à la traite des êtres humains avec le témoignage d'Ileana, jeune fille accompagnée par l'association Hors la rue, l'intervention de l'association Hors la Rue, suivie d'une discussion autour de « l'emprise à la traite des êtres humains », donnant une définition de la traite des êtres humains, présentant le plan de lutte contre la traite des êtres humains et les moyens et acteurs auprès desquels signaler un cas de traite.

Un compte-rendu a été envoyé aux membres en octobre 2024.

De plus, suite à une journée de formation sur le « Logement d'abord » organisée le 16 mai 2023 avec plusieurs acteurs, dont la municipalité de Villeurbanne, un compte rendu a été envoyé aux membres en novembre 2024.

### **Mutualisation de l'information avec les avocat-es (collectif DOTS)**

Dans la lignée des tables rondes, séminaires et formations organisées depuis plus de 10 ans, à l'initiative initiale du réseau [Jurislogement](#), le collectif **Droits des habitants de terrains et de squats (DOTS)** vise à faire valoir les droits des habitant-es en participant à la formation, à l'outillage et à la mobilisation des professionnel·les du droit et du monde associatif.

En 2024, il y a eu un travail a été réalisé sur la réactualisation de la note pratique « expulsion de terrain et de squat : sans titre mais pas sans droit »

Le 2 mai 2024 a eu lieu un webinaire en lie avec la Fondation pour le Logement, sur les procédures d'expulsion réunissant nos membres et partenaires.

## Club des collectivités engagées

Ce club a été créé en 2021 et regroupe 16 collectivités. Il permet :

- D'animer des temps d'échanges, de réflexion et de partage de l'information sur des thématiques précises avec l'appui et l'intervention de partenaires du CNDH Romeurope spécialisés sur chaque sujet abordé
- De partager des outils pour appuyer les actions des collectivités (bonnes pratiques, difficultés rencontrées, outils juridiques...)
- De relayer les pratiques et volontés exprimées et développer la mise en lien avec les associations membres du CNDH Romeurope sur chaque territoire afin d'améliorer et accélérer des processus de résorption « par le haut »

En 2024, le club s'est réuni à deux reprises autour de différentes thématiques :

- La présentation du nouveau guide de la Coalition Eau intitulé « [Guide pour la réalisation du diagnostic territorial sur l'accès à l'eau](#) », nouvelle obligation qui revient aux collectivités pour garantir l'accès à l'eau de toutes les personnes habitants sur leur territoire.
- Pour la première fois, un temps en présentiel a été organisé le 22 novembre 2024 à Paris. Ce temps s'est déroulé en plusieurs séquences :
  - Échange autour des difficultés, problématiques, questionnements et réussites que les collectivités peuvent avoir au sujet de la résorption afin de permettre d'explorer des réponses que les territoires ont pu apporter aux différentes difficultés rencontrées.
  - Présentation/bilan de plusieurs projets de résorptions : quel a été le contexte de la construction d'un projet de résorption. Comment a-t-il été pensé et construit ? Quels ont été les points forts et les points faibles de ce projet ? Quel bilan et quels apprentissages peut-on en tirer ?
  - Réflexion collective autour de besoins vis-à-vis de l'Etat national ou régional
  - Visite de terrain : nous sommes allés visiter un lieu d'hébergement dans le 93, le dispositif [du Mesnil piloté par les Enfants du Canal](#), qui s'inscrit dans la stratégie de résorption. À la suite de la visite du lieu, des échanges ont eu lieu avec l'association autour du montage de ce projet, de son financement, de son fonctionnement, et des avantages et désavantages d'un tel dispositif.

## Création d'outils

- Le CNDH Romeurope a contribué à deux [rapports du Collectif Revers de la médaille](#) témoignant du nettoyage social pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024

## E) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concernées

Depuis 2021, le CNDH Romeurope accompagne Médecins du Monde à Bordeaux et Acina sur une démarche expérimentale : *comment permettre à des associations membres du réseau d'être de meilleur-es alliées des premiers et premières concernées* (les personnes qui ont connu ou connaissent un parcours en bidonville) ?

Cet accompagnement au long cours s'incarne par :

- des sessions théoriques animées par Tara Dickman
- des déplacements sur le terrain (à Marseille et Bordeaux en 2022) : [en savoir plus](#)

Cet accompagnement s'est achevé en mars 2023.

A la suite de ce travail, le CNDH Romeurope a souhaité réaliser une [étude sur la place des premiers et premières concernés au sein de nos structures membres](#), afin de mieux comprendre les pratiques actuelles et d'encourager une meilleure participation. C'est à ce moment que nous avons commencé à travailler avec le sociologue Marwan Mohammed.

En 2024, une note a été réalisée sur « **les formes et le devenir de la participation des personnes concernées au sein du CNDH Romeurope** » qui détaille les instances de gouvernance et place des « concernés.es » au sein du réseau.

➔ [Pour lire la synthèse de cette étude](#)

## 2. La fonction d'Observatoire

### A) Observatoire du terrain et des politiques nationales

Grâce à ses membres partout en France, le CNDH Romeurope porte aussi une vision territoriale de la situation des personnes vivant en bidonvilles et squats, un ancrage local qui lui permet de dénoncer les abus et les discriminations récurrentes dont sont victimes les habitant·es de bidonvilles et squats.

L'observatoire repose sur :

- Une veille médiatique
- Une veille législative et jurisprudentielle
- Une étude des dispositifs et projets en cours
- Des échanges avec des acteurs de terrain et des personnes concernées, qui ont pour objectif d'obtenir des retours d'expérience et des données qualitatives sur différents sujets ou projets

**Cette observation nourrit le discours et les contributions écrites du CNDH Romeurope** lorsqu'elle s'adresse aux médias, partenaires associatifs et institutions (Dihal, parlementaires, ministères, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Défenseure des Droits, Ecri...).

⇒ [Observatoire des effets des Jeux olympiques et paralympiques sur les personnes vivant en squat et bidonville](#)

Durant l'été 2024 se sont déroulés les Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Les précédentes éditions des Jeux ont toutes été marquées par l'éviction temporaire ou définitive de personnes déjà précarisées.

Le CNDH Romeurope, ainsi que de nombreuses autres associations, ont documenté l'invisibilisation des personnes habitant les lieux de vie informels (squats, bidonvilles,

« campements ») afin de les éloigner des lieux où se sont déroulées les épreuves ou événements des JOP, des lieux touristiques ou simplement de lieux de passage.

Le CNDH Romeurope a initié une réflexion fin 2023 sur la collecte de données concernant les expulsions de squats et bidonvilles en Île de France. Ces collectes de données ont donné lieu à une cartographie réalisée par Solidarités International et Médecins du Monde avec l'appui du CNDH Romeurope et présentée lors d'une rencontre francilienne organisée à l'initiative du CNDH Romeurope le 12 juin ainsi que le suivi des expulsions ayant eu lieu dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris afin d'alimenter les rapports réalisés dans le cadre du Collectif « Revers de la médaille »

#### ⇒ Observatoire des actes et propos antitsiganes

En 2024, nous avons continué notre travail de veille sur les propos antitsiganes dans les médias et sur les réseaux sociaux. Nous surveillons les rumeurs en ligne avec acuité tant les conséquences de ces rumeurs dans la « vie réelle » peuvent être lourdes pour les personnes Roms (cf. épisode des attaques racistes dans aux abords des squats et bidonville en mars 2019). Par ailleurs, nous réalisons des alertes auprès de la plateforme Pharos. Ainsi, en 2024, des alertes récurrentes ont été faites.

Nous mettons un point d'honneur à alerter et ne rien laisser passer.

En 2024, à la suite de la plainte déposée dans le cas de l'affaire Villeron où un rassemblement de près de 200 personnes mené par le maire de la ville a donné lieu à la destruction d'un bidonville le 5 février 2023, nous avons été convoqués pour une audience au tribunal qui se déroulera début 2025.

Nous avons également largement communiqué sur le meurtre de Angela Rostas, une femme enceinte de 7 mois, tuée par des chasseurs en février 2024 en Haute Savoie. L'enchaînement dramatique des événements ne laisse aucun doute quant à la motivation haineuse de ce crime et il est important de relayer, auprès des institutions et du grand public la réalité de terrain de ce que peut être l'antitsiganisme.

#### ⇒ Observatoire des entraves au droit

Depuis quelques années, le CNDH Romeurope a mis en place un outil de suivi interne pour recenser tous les blocages, entraves au droit, cas de discrimination sur un nombre de domaines très vaste :

- Droit au compte
- Prestations sociales
- Discriminations & agressions physiques
- Domiciliation
- Refus de scolarisation des enfants
- Sorties sèches d'hébergement
- Accès aux soins

Cet Observatoire global est à la base de notre plaidoyer et de nos recommandations adressées aux pouvoirs publics.

#### ⇒ Observatoire des violences policières

Les membres du CNDH Romeurope sont régulièrement confrontés aux comportements indignes des forces de sécurité à l'égard des personnes qui vivent sur leurs territoires dans des lieux de vie informels. Les personnes concernées sont démunies face à ces exactions, qu'il s'agisse de visites répétées sur les terrains pour faire pression sur les habitants, de violences verbales et/ou physiques à l'égard des habitants de terrains ou de squats, de destructions des biens ou de mauvais accueil au commissariat...

En 2024, le CNDH Romeurope a accompagné et suivi quatre saisines auprès du Défenseur des Droits

## B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels

Comme chaque année depuis 2019, le CNDH a continué à coordonner l'**Observatoire inter-associatif des expulsions de lieux de vie informels** avec Médecins du Monde, la Ligue des droits de l'homme, la Fondation Abbé Pierre, la FNASAT, la Plateforme des soutiens aux migrant-es, Human Rights Observers et l'ANGVC.

Dans son [nouveau rapport annuel](#), publié le **5 décembre 2024**, l'Observatoire des expulsions a recensé **1 484** expulsions du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024, en France, soit une augmentation de 34% par rapport à l'année 2023.





Cette année encore, ces expulsions se sont déroulées au mépris des droits des personnes. 94 % des expulsions ont été mises en œuvre sans qu'un diagnostic préalable des vulnérabilités des habitant·es n'ait été réalisé, allant à l'encontre de l'instruction du 25 janvier 2018 encadrant la résorption des habitats informels. Autre marque de non-respect de cette instruction, 88 % des expulsions ne sont pas accompagnées de propositions d'hébergement pour les personnes, qui sont contraintes de retourner à l'errance.

Ces expulsions sont également marquées par des violences envers les personnes. Ainsi, 87% des expulsions ont été accompagnées d'une destruction ou d'une confiscation des biens des habitant·es.

Pour la seconde fois, les partenaires de l'ODE ont pris la décision de se doter d'un fil rouge. Ce 6ème rapport de l'Observatoire s'est penché cette année sur les effets des expulsions sur les inégalités environnementales de santé afin de témoigner sur les multiples conséquences directes des expulsions qui mettent en danger la santé des personnes. Par ailleurs, l'Observatoire constate qu'afin de limiter les risques d'expulsions, les personnes sont contraintes de s'invisibiliser en s'installant dans des environnements souvent nocifs pour leur santé

Pour mettre en avant des bonnes ou mauvaises pratiques d'(in)action publique face aux injustices environnementales, nous avons réalisé trois focus, autour de l'analyse de trois situations :

- Le saturnisme sur la Butte de Montarcy – Comment la santé environnementale peut être un levier pour la mise à l'abri ?
- L'expulsion de "Gens du Voyage sédentaires" à Nemours – Un cas emblématique de violations des droits et de surexposition aux nuisances environnementales
- L'éloignement progressif des personnes exilées vers une zone industrielle loin des services de soins à Grande-Synthe et Dunkerque

Les associations de l'Observatoire plaident pour la mise en place d'une commission parlementaire pour une **stratégie de résorption qui soit globale, interministérielle, contraignante et sans distinction des publics** afin que des solutions **d'habitat pérennes dans un environnement favorable à la santé** soient proposées, tenant compte de la diversité des modes d'habiter en fonction des besoins évalués avec les personnes concernées.

Nous avons innové puisque thématique « santé -environnement » sera traitée sur **deux ans** (2024 et 2025) afin d'aborder un large spectre de la thématique et de permettre d'approfondir la recherche de données via le comité scientifique et leurs étudiant.es.

Pour alimenter le rapport d'un point de vue quantitatif comme qualitatif, le CNDH Romeurope a mené **36 entretiens** auprès d'associations, de professionnel·les de santé, d'institutions, de personnes issues du milieu de la recherche et de personnes concernées. Par ailleurs, le CNDH Romeurope a pu coopérer avec **31 structures contributrice en plus** par rapport à l'année 2023.

Cette année, nous avons également innové en faisant appel à un **comité scientifique** composé de dix chercheur·euses et doctorant.es dans des disciplines différentes (géographie, anthropologie, science politique, sociologie) afin d'avoir une prise de recul sur les analyses et d'avantage de données objectivables et croisées sur la thématique.

Trois temps ont été réalisés avec le comité scientifique pour cadrer la gestion du comité.

**Le 12 mars 2024**, nous avons organisé en lien avec la FNASAT une rencontre-discussion autour du livre de Juliette Keating et de Gilles Walusinski « À la rue ».

Cette rencontre était aussi l'occasion de partager les expériences d'actions collectives, associatives et citoyennes, pour venir en aide aux personnes vivant en lieux de vie informels et de revenir sur les travaux menés dans le cadre de l'observatoire des expulsions.

Les intervenant.es étaient : Juliette Keating, photographe Gilles Walusinski, Célia Mougel du CNDH Romeurope et Clément Etienne, de Médecins du Monde et du Collectif Bidonvilles 93.

**Après une préparation en 2024, le février 2025**, nous avons organisé une table-ronde discussion échange Cette rencontre a été l'occasion de partager les expériences d'actions collectives, associatives et citoyennes, pour venir en aide aux personnes vivant en lieux de vie informels.

Les intervenat.es de cette table ronde étaient : William Acker, délégué général de l'ANGVC, Thomas Aguilera, maître de conférences en sciences politiques, Claire Hancock, CH Professeure de géographie sociale, Université Paris-Est Créteil, Lab'Urba, Orane Lamas, référente plaidoyer Mal-logement et santé environnement Médecins du Monde, Célia Mougel, coordinatrice de l'Observatoire des expulsions, Oriane Sebillotte, doctorante en géographie, EHESS, Géographiecités, ICM, Muriel Froment-Meurice, Maitresse de conférences Université Paris Nanterre.

Les intervenant·es ont présenté les chiffres de cette année et analysé les principales conséquences des expulsions en faisant le lien entre santé et environnement. Ce moment a permis de souder les partenaires de l'ODE et de renforcer la visibilité de cette Observatoire auprès d'un public plus large.

60 personnes ont été réunies pour cet événement.

### C) Expulsions et droits des habitant·es de lieux de vie informels : veille jurisprudentielle

La veille jurisprudentielle du CNDH Romeurope, grâce aux décisions envoyées par ses membres, ainsi que la veille législative permettent de développer une connaissance fine au sujet des expulsions, et de transmettre les éléments essentiels aux membres pour leur travail sur le terrain. Le CNDH Romeurope décortique et vulgarise les décisions de justice et les diffuse par email à ses membres et ses partenaires (associations, institutions, professionnels du droit...). Par ailleurs, grâce à ses connaissances, le CNDH répond également aux sollicitations locales au sujet des expulsions, notamment quand certaines situations sont bloquées.

Ces données sont conservées pour être restituées dans nos rapports, mais contribuent également notamment à abonder un recueil de jurisprudence sur le contentieux lié aux occupations de terrain et de squat, qui recueille déjà de nombreuses décisions de justice sur le droit au logement en général.

Avec le **collectif Droits des habitant·es de lieux de vie informels (DOTS)**, le CNDH Romeurope contribue à la mise à jour de ce recueil de jurisprudences, concernant les contentieux d'expulsion de terrains, bidonvilles ou squats et des droits des personnes contraintes de s'installer dans ces habitats précaires. La première version de ce document avait été réalisée par le GISTI en 2014, puis actualisé en 2019, en 2022 et en 2023.

L'objectif est de fournir à celles et ceux qui conseillent, accompagnent et défendent ces habitant·es l'information la plus fiable possible sur l'état actuel de la jurisprudence, mais aussi de mettre en valeur des outils juridiques encore peu ou pas exploités. En 2024 ce travail est en continue, toutes les décisions de justices sont recensées, collectées, analysées. Nous avons été particulièrement alertés sur la modification de l'article 38 de la loi DALO à la suite de la loi Kasbarian Bergé.

## D) Observatoire des incendies



D'après une veille médiatique effectuée au sein de la coordination et les remontées d'informations de nos membres, en 2024, 63 incendies de squats et bidonvilles, touchant des personnes en grande précarité ont été répertoriés à travers la France. En 2023, 39 avaient été répertoriés.

Ces incendies ont fait au moins 41 blessé-es. **2 967 personnes ont été touchées par ces incendies.**

Des chiffres en nette hausse par rapport à l'année 2023, ce qui est dû à un meilleur travail de recensement de notre part mais pas uniquement.

Il est certain que ces chiffres ne sont pas exhaustifs.

- Pour nous faire part de la survenue d'un incendie dans un lieu de vie informel, [merci de remplir ce questionnaire](#)

## 3. Plaidoyer, communication et sensibilisation

Les **activités de plaidoyer** sont essentielles pour diffuser le travail d'observatoire ainsi que les recommandations du CNDH Romeurope. Les actions de plaidoyer peuvent prendre plusieurs formes : participation à des groupes de travail, rédaction de notes, rendez-vous avec des représentant·es de l'État ou des élu·es, propositions d'amendement au Parlement, interpellations publiques de décideurs, interviews données à la presse...

Pour le plaidoyer local, un appui aux membres sous forme de conseil et d'élaboration de stratégie d'interpellation est fourni sur demande, **les associations et collectifs locaux restent les plus pertinents pour établir un dialogue avec les autorités locales.**

La **communication externe** permet d'alerter le **grand public**, et plus particulièrement les élu·es et les journalistes sur la question des personnes vivant en squats et en bidonvilles en France, réalité encore méconnue et sujette à beaucoup de fantasmes et de **préjugés**, voire de racisme notoire. C'est aussi en informant l'opinion publique que les changements politiques pourront être provoqués afin d'avancer vers un respect des droits fondamentaux pour toutes et tous.

## A) Plaidoyer national

### CONTENTIEUX CONTRE L'ALGORITHME DE NOTATION DES CAF

Le 15 octobre 2024, une requête a été déposée devant le Conseil d'État pour attaquer l'algorithme de notation des CAF. Le CNDH Romeurope fait partie des quinze organisations qui, au nom du droit de la protection des données personnelles et du principe de non-discrimination, portent ce recours. [Une conférence de presse](#) a eu lieu pour présenter cette requête.

Cet algorithme attribue à chaque allocataire un score de suspicion dont la valeur est utilisée pour sélectionner celles et ceux faisant l'objet d'un contrôle, car considéré comme plus à risque. Ainsi, chaque mois, ce sont les données personnelles de plus de 32 millions de personnes qui sont analysées. Parmi les facteurs venant augmenter un score de risque, on trouve le fait d'avoir des faibles revenus, d'être au chômage ou encore de bénéficier du RSA. Cela produit, par rapport au reste de la population, un surcontrôle des personnes qui sont déjà fragilisées. Il s'agit d'une réelle pratique discriminatoire, assimilant précarité et soupçon de fraude.

### POLITIQUE GLOBALE DE RESORPTION DES BIDONVILLES

#### ➤ Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal)

Depuis la circulaire du 26 août 2012, le CNDH Romeurope participe activement aux différents travaux mis en place par la Dihal, qui a la responsabilité de l'animation nationale de la politique publique concernant les bidonvilles et squats.

Le CNDH Romeurope répercute auprès de ses membres les informations délivrées par la Dihal et fait remonter des éléments sur la situation de terrain en France ainsi que des recommandations et revendications. Il contribue au changement de paradigme porté par l'instruction de 2018.

**Le Collectif ne manque pas d'exprimer, ses éventuels désaccords tant sur les politiques conduites que sur les pratiques observées sur le terrain à travers les remontées de ses membres. Il valorise aussi, auprès de ses membres, sur les réseaux sociaux ou dans ses rapports, les expériences réussies et positives sur le territoire.**

En 2024, le CNDH Romeurope a travaillé avec la Dihal autour de différents sujets : stratégie française d'inclusion des Roms, échanges autour de la médiation scolaire, entraves à la scolarité, respect par les préfectures de l'instruction du 25 janvier 2018, accès à la justice des habitant-es de bidonville, lutte contre l'antitsiganisme...

Le CNDH Romeurope a participé aux différents **groupes de travail** organisés par la Dihal sur la santé, la scolarisation, l'insertion et le travail afin de faire connaître les remontées de terrain de ses membres auprès des ministères et apporter son expertise.

Par ailleurs, le 16 décembre 2024, le CNDH Romeurope a participé au **99e atelier de la Dihal sur la thématique « Alliance éducative et scolarisation des enfants en grande précarité »**

Cet atelier a permis de mettre en avant le travail réalisé auprès des publics vivant en squat, bidonvilles et hôtels sociaux par l'accompagnement des enfants en situation de grande précarité. Il a permis de mettre en avant les actions réalisées par la médiation scolaire. Programme « d'aller vers » existant depuis 2020 et qui aujourd'hui dispose de plus de 50 médiateur.ices déployés dans 16 départements ayant permis la scolarisation de 4 000 enfants chaque année.

Cet atelier a mis en avant les missions innovantes de l'[Académie de Montpellier](#) et les trois tables-rondes organisées ont permis de partager les bonnes pratiques de différents acteurs : institutionnels, professeurs, médiateur.trices, sur l'inclusion scolaire et les enjeux de réussite éducatives des enfants en situation de grande précarité.

**Le 22 avril 2024**, le CNDH Romeurope a participé à la **Rencontre nationale 2024 des associations et opérateurs de la résorption des bidonvilles** réunissant une centaine de personnes. A cette occasion, nous avons présenté lors d'un événement plénière organisé par la Dihal les bases du droit au séjour des citoyens de l'Union Européenne ainsi que les difficultés de l'appréciation de ce droit qui constituent des blocages à l'accès aux prestations sociales.

Cet événement a réuni un ensemble d'acteurs le CNDH Romeurope a interpellé la Dihal afin de travailler ensemble sur la création d'un document sur le droit au séjour des citoyens de l'Union Européenne.

### ➤ **Réflexion sur les stratégies territoriales de résorption des bidonvilles**

En 2024, le CNDH a créé un groupe de travail avec plusieurs associations (Médecins du Monde, AREA, Acina, Trajectoires, Solidarités International, Quatorze) afin de porter une réflexion sur les stratégies de résorptions en cours dans plusieurs territoires.

Le projet de ce groupe de travail est de réaliser un rapport fin 2025 afin de mettre en avant certaines bonnes pratiques et certaines réflexions sur plusieurs stratégies en cours, en interrogeant l'ensemble des acteurs de ces stratégies.

## **SCOLARISATION & MEDIATION SCOLAIRE**

Suite à la parution du [décret n° 2020-811](#) du 29 juin 2020, la priorité depuis lors du CNDH Romeurope (et bien sûr de ses membres engagés pour une meilleure scolarisation des enfants vivant en squat et bidonville) est de faire connaître ce décret au plus grand nombre : pouvoirs publics, mairies, techniciens, associations du champ éducatif... Pour ce faire, nous sommes pleinement impliqués au sein du groupe de travail « plaidoyer » du Réseau national médiation scolaire (RNMS) :

### ***Qu'est-ce que le Réseau national médiation scolaire ? (RNMS)***

*Il s'agit au départ d'une dynamique de travail lancée en 2019, autour d'une grande journée de promotion de la « médiation éducative » organisée entre autres par le CNDH Romeurope. L'objectif était de démontrer aux pouvoirs publics l'importance de cette médiation dans le cadre de la résorption des squats et des bidonvilles.*

*Suite au lancement en novembre 2020 du programme de médiation scolaire de la Dihal, plusieurs associations et collectif ont décidé de réunir une fois par an (lors des Rencontres nationales de la médiation scolaire) toutes les personnes qui effectuent des missions de médiation scolaire en France métropolitaine, que ce soit en squat, en bidonville ou dans les hôtels sociaux, peu importe la catégorisation administrative des personnes. L'objectif de ces journées est de partager des bonnes pratiques, de travailler sur l'ingénierie du métier de médiateur.ice scolaire et de se former.*

## RENCONTRES DE LA MEDIATION SCOLAIRE

Après l'organisation de deux journées (en juillet 2021 et mars 2022), l'année 2023 a été consacrée à mieux structurer ce réseau.

Le 26 janvier 2024, avec ses partenaires, le CNDH Romeurope a organisé une journée de la médiation scolaire.

Près de 60 personnes ont participé à cette journée, animée en plusieurs temps :

- Un retour et des partages sur les changements (évolutions) observés en termes de compétences nouvelles, d'actions nouvelles, de formations, d'expériences vécues, les bonnes pratiques, les expériences marquantes.
- La seconde partie portait sur le plaidoyer porté par le RNMS avec les médiateur.trices scolaires afin de faire évoluer les situations / lever les blocages et permettre de mieux exercer et agir plus efficacement en réseau.

En introduction, plusieurs temps ont eu lieu :

- o La présentation de ce qu'est un plaidoyer
- o Le compte rendu de la journée de 2019 organisée et le lien avec la création des postes en 2020
- o La présentation du décret du 29 juin 2020 sur la simplification des démarches d'inscription
- o La réquisition des écoles du collectif Jamais sans toit à Lyon, comme mobilisation citoyenne pour héberger des familles avec enfants à la rue
- o L'exemple du référé liberté comme contentieux. S'en est suivie la construction d'un plaidoyer participatif sur plusieurs volets :
  - Financement, stabilité et métier de médiateur·trice scolaire
  - Lever les freins et obstacles à la scolarité des enfants en grande précarité (accès à l'eau, accès à la cantine scolaire, accès au périscolaire, stabiliser les lieux de vie etc.)
  - La politique et les dispositifs sur l'accueil des EANA (élèves allophones nouvellement arrivés)

## HABITAT ET EXPULSIONS

Comme depuis sa création, le CNDH Romeurope s'est opposé vivement aux expulsions de bidonvilles et squats qui ne sont pas suivies de solutions dignes, durables et adaptées aux choix des personnes expulsées. **Nous avons continué à visibiliser ces expulsions, toujours trop nombreuses.**

- Pour en savoir plus : cf. supra « **L'observatoire des expulsions de lieux de vie informels** » et [www.observatoiredesexpulsions.org](http://www.observatoiredesexpulsions.org)

### ➤ Collectif des associations unies

Le CAU regroupe des associations sur les questions logement et hébergement et dans lequel le CNDH Romeurope est impliqué.

En 2024, le CNDH Romeurope a continué à participer activement aux travaux du **Collectif des associations unies** (CAU, dont il est membre depuis 2015) afin de porter la voix des personnes en bidonvilles. Que ce soit à travers des groupes de travail, des réunions plénières, des conférences de presse, des remontées de terrain, l'appui à la rédaction de documents collectifs,

nous avons partout cherché à objectiver la situation des habitant·es de squats et bidonvilles, particulièrement impactés par la crise sanitaire et économique.

**Le 11 octobre 2024**, le Collectif des Associations Unies a organisé une journée séminaire pour définir les objectifs de l'année à venir et dresser un bilan de l'année écoulée en matière d'hébergement et de logement, et partager ses fortes inquiétudes pour les mois à venir.

Le CNDH Romeurope s'est également inscrit dans la dynamique du recours contre l'État porté par le Collectif des Associations Unies (CAU), dans ses recours contre l'État sur la **non-assistance aux personnes mal-logées** via le Collectif des Associations Unies (CAU) aujourd'hui dénommé « Collectif des associations pour le logement » (CAL)

Le premier recours porte sur le pan de l'hébergement, l'autre sur le logement : ces deux procédures massives sont engagées en même temps.

L'Objectif est de faire reconnaître la responsabilité de l'État sur le non-respect de l'accès à l'hébergement (accueil, continuité etc.) et sur les recours DALO. Le CNDH Romeurope est requérant.

Ces deux recours ont été lancés en février 2025 mais préparés en amont, en 2024.

- Se rendre sur le [site internet du CAU](#) (nouvellement CAL)
- **Mobilisation inter-associative contre la proposition de loi « Kasbarian-Bergé »**

[La loi n° 2023-668 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite](#), dite "Kasbarian-Bergé" ou encore loi "anti-squat", est entrée en vigueur le 29 juillet 2023. Le 26 juillet, [le Conseil constitutionnel](#) l'avait déclarée partiellement conforme à la Constitution.

En 2024, le CNDH Romeurope a suivi de près et répertorié les expulsions ayant eu lieu dans le cadre de la loi « Kasbarian-Bergé ».

Le CNDH Romeurope reste également vigilant au vue de l'article 226-4-2-1 du Code pénal, qui institue un "délict de propagande" ou de "publicité" quant à la diffusion d'informations ou de conseils à destination des squatteurs

Le CNDH Romeurope, dans sa mission de défense des droits des habitant·es de bidonvilles et squats, est particulièrement inquiet des effets de ladite loi sur les personnes (sur)vivant en squats. Il faut rappeler que la grande majorité des squats sont des locaux vides depuis des années, qui appartiennent souvent à des propriétaires publics.

- **Mobilisation au sein du collectif « Le Revers de la médaille »**



En 2024, le CNDH Romeurope a largement contribué aux actions et rapports du collectif « Revers de la Médaille » afin de visibiliser le nettoyage social opéré pendant la période des jeux olympiques et paralympiques de Paris qui repose sur un double mouvement de

dispersion : disperser dans l'espace public pour éviter les installations d'habitats informels et éloigner de l'agglomération parisienne les personnes très précaires. Ces rapports s'axent sur des publics différents et se veulent porteurs de solutions en matière d'accès à l'eau, d'hébergement, d'alimentation, d'accès aux droits, d'occupation de l'espace public.

Le premier rapport a été publié en juin 2024, il revient sur les [1 an de nettoyage social](#) pré-jeux olympique et paralympiques. Le second, [le rapport final](#), publié le 5 novembre 2024 fait un état des lieux global et un bilan concernant le traitement des personnes en situation de rue ou vivant en habitat informel dans le cadre des jeux.

Afin de porter le plaidoyer sur la question, le CNDH Romeurope a participé en 2024 à plusieurs actions menées par le Collectif, ainsi qu'une audition auprès de deux députés de l'assemblée Nationale dans le cadre d'une enquête sur la question de la « sécurité pendant les JOP »



## DOMICILIATION & DROITS SOCIAUX

### ➤ Collectif national domiciliation

Le CNDH Romeurope est membre du Collectif national domiciliation (Croix rouge, Secours catholique, Dom'asile, Fédération des acteurs de la solidarité, Médecins du Monde). En 2024, nous avons maintenu un dialogue et une interpellation de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Le CNDH Romeurope a participé à une enquête sur la domiciliation en Île-de-France menée afin d'objectiver la réalité sur les blocages à la domiciliation dans la région.

Sur 89 CCAS dans 96, villes 46% mentionnent l'existence d'un service de domiciliation. Seuls 34% sont déclarés peu voire injoignables, 70% imposent un rdv préalable pour faire une demande.

Cette étude met notamment en exergue le fait que **dans 78% des CCAS ajoutent ou refusent des critères** dont les plus problématiques sont liés à l'habitat :

- **44% refusent habitant-es de bidonvilles**
- **52% pour le squat**
- **53% si personnes à la rue ...**

Les résultats de cette enquête ont été présentés notamment lors des Rencontres Nationales du CNDH Romeurope de décembre 2024 dans le cadre d'un atelier.

Pour rappel, la domiciliation permet à toute personne sans domicile stable de disposer gratuitement d'une adresse administrative où recevoir son courrier de façon stable et confidentielle, quel que soit le statut administratif et sans discrimination.

### ➤ Accès aux prestations sociales

En 2024, nous avons continué à participer activement aux réunions et travaux de plaidoyer du Collectif des droits sociaux qui a contribué à rencontrer le Délégué général de la CNAF

## LUTTE CONTRE L'ANTITSIGANISME

### ➤ Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

Comme chaque année, **nous avons contribué au rapport de la CNCDH** sur l'état du racisme en France en 2024.

Alors que les dernières études menées par le rapporteur indépendant de la CNCDH montraient que l'année précédente, le niveau de tolérance était en baisse, et cela, pour la deuxième année consécutive. Comme l'affirme la CNCDH, « *ce repli s'inscrit (...) dans un contexte de défiance vis-à-vis de l'Autre et de la diffusion d'un discours haineux dans certaines sphères politiques et médiatiques où la figure de l'immigré est rendue responsable des maux de la société* ». En effet cette année 2023 comme celle de 2024 a été marquée par plusieurs événements, qui en eux-mêmes, mais aussi à travers leur cadrage médiatique et politique, ont contribué à cette augmentation de l'intolérance en France. S'y ajoute l'audience accrue dans les urnes, les médias et les institutions, du Front National et des personnes qui gravitent autour de ce parti politique.

Une inquiétude encore cette année, **l'antitsiganisme**, et plus spécifiquement la **minorité des « Roms »**, **continuent à être le groupe le plus marqué par le racisme et la xénophobie en France**. Ainsi, 63% des personnes interrogées continuent à penser que les « Roms » forment un groupe à part. Cela serait notamment lié à leur manque de volonté de s'intégrer, ce que plus de la moitié des personnes interrogées pensent.

- ➔ Retrouvez le rapport du [CNCDH](#) ici
- ➔ Et notre article synthétique sur notre [site internet](#)

### ➤ Défenseure des Droits

A deux reprises, le CNDH Romeurope a participé au **Comité d'entente du Défenseur des Droits sur les discriminations liées à l'origine**, présidé par [Claire HÉDON](#). Le comité d'entente réunit une quinzaine d'associations qui luttent contre le racisme et les discriminations. Cette réunion a été l'occasion de partager des informations avec le Défenseur des Droits sur les sujets qui nous mobilisent afin d'identifier des pistes de travail partenarial (soutien à notre travail de plaidoyer par exemple).

Nous avons également été auditionnés par Emilie Bourgeat et Perrine Fromentin dans le cadre de [l'appel à témoignages](#) sur les questions de « discriminations dans les soins » dans le cadre d'un travail mené par le Défenseur des Droits.

### ➤ Suivi du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liée à l'origine (Prado)

Le 31 janvier 2023, le CNDH Romeurope assistait à la présentation par la Première ministre Elisabeth Borne du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations 2023-

2026, en présence de 10 ministres du gouvernement. Ce plan introduit le mot « antitsiganisme » pour la première fois, comme une forme de racisme à combattre. La définition retenue par le gouvernement intègre même la dimension de « pratiques institutionnelles », ce qui est inédit dans un texte gouvernemental.

Nous avons abondamment communiqué autour du Prado sur nos réseaux sociaux, notre site internet, de manière interne auprès du réseau et dans le cadre de toutes nos prises de parole en public.

Nous avons pu rencontrer le Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti-LGBT, **Olivier Klein**, nous avons rencontré lors d'un second rendez-vous en septembre le conseiller en charge de la lutte contre les discriminations et le sensibiliser à l'importance de mettre en œuvre de manière effective le Prado.

➤ **Participation au rendez-vous à la commission européenne à la « European Platform for Roma Inclusion »**

**Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, le CNDH Romeurope a participé à la 17<sup>ème</sup> rencontre de la plateforme européenne pour l'inclusion des Roms.**

L'occasion de porter au niveau européen la question des squats et bidonvilles en France dans lesquelles beaucoup de Roms vivent en France.

Cette rencontre a permis également d'échanger avec d'autres acteurs européens sur les obstacles à l'accès au droit commun rencontrés par les personnes discriminées en raison de leurs lieux de vie ou leur origine supposée et les mesures prises pour lutter contre l'antitsiganisme.

Il est à rappeler que dans les pays de l'Union Européenne, 80% des Roms sont en situation de pauvreté. En France, le rejet de la précarité par la société est partie intégrante de l'idéologie antitsigane. L'un nourrit l'autre et c'est un cercle vicieux. A la base l'antitsiganisme a engendré une exclusion des roms qui les a plongés dans la précarité. La précarité dans laquelle vivent aujourd'hui les personnes Roms en bidonvilles alimentent les préjugés à leur encontre et renforce l'antitsiganisme déjà présent. Ce rendez-vous a été l'occasion pour la **Commission européenne de présenter son récent [rapport sur la mise en œuvre des stratégies nationales](#)** dans un contexte d'installation des nouveaux Commissaires européens.

➤ **Refonte du livret « Roms : Luttons contre les idées reçues » et création d'un livret pour mieux lutter contre l'antitsiganisme.**

Actuellement, le traitement historique et médiatique des personnes victimes d'antitsiganisme, teinté de voyeurisme et de misérabilisme, véhicule amalgames et clichés, perpétuant les préjugés sur plusieurs populations : Roms, Sinté, Kalé, voyageuses, et autres personnes stigmatisées comme « tsigane » dans l'imaginaire collectif. L'antitsiganisme est le principal angle mort des politiques publiques de lutte contre le racisme.

En 2024, nous avons travaillé sur la refonte du livret de lutte contre les idées reçues sur les Roms vivant en habitat informel.

Nous avons créé un groupe de travail associatif et réalisé plusieurs interviews afin d'alimenter le livret sur la base de cas réels à travers deux familles types. Ce livret sera imprimé en 2025.

➤ **Améliorer l'accès à la justice des habitants de lieux de vie informels**

Une centaine de personnes se sont installées en octobre 2022 dans un bois sur le territoire de la ville de Villeron (Val d'Oise). Les familles, se définissant comme Roms roumaines, s'y sont construites des abris de fortune. L'expulsion de ce bidonville avait été demandée mais, après le report de sa décision par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, environ 200 personnes ont organisé une manifestation le dimanche 5 février 2023 puis se sont rendus sur place en hurlant : " *Dehors les Roms*", " *Villeron n'est pas une poubelle*" ou encore " *Aux armes !*", d'après les journalistes présent·es sur les lieux au moment des faits. Malgré la présence d'une cinquantaine de gendarmes, les habitant·es du bidonville se sont enfuis en laissant toutes leurs affaires sur place et un groupe de manifestants venu en découvrant a pénétré sur le lieu de vie en commençant à tout détruire. Un peu plus tard, une pelleteuse réservée par les services municipaux a fini de démolir les baraques et les affaires personnelles des familles précaires.

En mars 2023, le CNDH Romeurope a décidé de saisir le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Pontoise d'une plainte contre X. La plainte déposée par la Fondation Abbé Pierre et le CNDH Romeurope, représentés par Maître Emmanuel Daoud du Cabinet Vigo, poursuit plusieurs objectifs :

- Dénoncer ce type de comportements extrêmement violents par lesquels des individus, encouragés par un édile local, agissent en toute illégalité
- Soutenir les victimes et suivre l'enquête jusqu'à son terme
- Demander à ce que tous les chefs d'inculpation concernés soient étudiés en élargissant le champ des infractions commises, notamment à celles liées au (mal)logement (violation de domicile, expulsion illégale) et à la discrimination.

En parallèle, nous avons travaillé avec des mobilisateurs communautaires pour faire en sorte que plusieurs personnes Roms roumaines, qui avaient été expulsées de manière illégale à Villeron, puissent porter plainte. Trois personnes ont porté plainte, ce dont nous nous félicitons.

En 2024, nous avons récolté les fruits des efforts fournis puisque nous avons reçu une convocation pour une audience au tribunal qui aura lieu en juin 2025. Le CNDH Romeurope s'est constitué partie civile afin de pouvoir témoigner face aux événements choquants qui se sont déroulés mais également pour porter la voix de toutes les personnes discriminées vivant en habitat informel et victimes de violences à leur égard.

En 2024, nous avons continué à promouvoir auprès de notre réseau des saisines de la Défenseure des droits : que ce soit en matière d'expulsion, de déontologie des forces de sécurité... L'objectif est que des personnes Roms, vivant en habitat précaire, qui seraient victimes d'antitsiganisme puissent se saisir de la plateforme [antidiscriminations.fr](https://antidiscriminations.fr).

Dans la même veine, nous avons mené un travail de plaidoyer auprès du Défenseur des droits afin que l'institution réfléchisse à créer des outils et flyers pour les personnes précaires qui vivent en squat et bidonville, pour qu'elles puissent aussi saisir le défenseur.

➤ **Coalition de cause commune avec les parties prenantes engagées contre l'antitsiganisme**

Depuis 2022, le CNDH Romeurope s'est engagé dans une dynamique avec des associations comme la FNASAT, l'ANGVC ou encore la voix des Roms dans une coalition « *Roma civil monitor* ». Le but de cette coalition associative informelle est de monter en connaissance et compétences au sujet de l'antitsiganisme. Cette initiative est pilotée par la voix des Roms, dans le cadre du monitoring européen – assurée par Ergo Network, des stratégies des États membres de l'Union européenne visant les personnes Roms.

Le travail au sein de cette coalition vise à unir de manière solide les associations défendant les droits des « Gens du Voyage » et les associations agissant auprès des habitant·es de squat et bidonvilles.

En 2024, cette coalition s'est réunie formellement deux fois. Nous avons co-rédigé avec les associations du « Roma Civil Monitor », piloté par l'association « La voix des Roms », le monitoring de la société civile sur "la stratégie française d'inclusion des Roms 2020-2030". Nous avons fait le choix de réaliser trois focus sur : les discriminations dans les soins, les discriminations lors d'expulsions de lieux de vie informels, l'antitsiganisme.

En 2024, nous avons organisé un webinaire de formation des membres en ligne, qui a réuni plus de 40 participants et participantes, avec la présence de Saimir Mile, de la voix des Roms.

## SANTE & DROITS SOCIAUX

### ➤ CNAM

Grâce à la participation du CNDH Romeurope aux réunions et à la liste des partenaires associatifs de la CNAM, nous avons pu recevoir de leur part de nombreuses informations relatives à la santé que nous avons pu transmettre à nos membres.

### ➤ Collectif « droits sociaux »

Suite à la publication de la note « [Améliorer l'accès aux droits des citoyens européens en situation de précarité](#) », le CNDH Romeurope, en lien avec le collectif « droits sociaux », porte un plaidoyer auprès de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

➔ Retrouvez les outils pour vous aider à décrypter le droit au séjour des citoyen·ne·s européen·nes sur [notre site internet](#) !

## B) Plaidoyer européen et international

Le 10 octobre 2024 Estelle RIBES, Déléguée générale du CNDH Romeurope, a participé au *European Platform for Roma Inclusion and National Roma Contact Point meeting*, à Bruxelles. Ce sommet européen était l'occasion de discuter des conclusions du Conseil de l'UE sur les mesures visant à assurer l'égalité d'accès des Roms à des logements convenables et intégrés et à remédier aux campements isolés

➔ [Pour en savoir plus](#)

## C) Communication et médias

### Communiqués de presse

six communiqués de presse et lettres ont été rédigés (ou co-rédigés) par le CNDH Romeurope en 2024 :

- [Expulsion illégale à Villeron, un an après, ou en est l'enquête ?](#) - Février 2024

- Lettre au préfet du 95 pour des cas de rougeole sur un bidonville – Avril 2024
- Lettre au préfet des Yvelines face à une expulsions à Achères – Novembre 2024
- Lettre au préfet du Val de Marne pour le déploiement d'une stratégie de résorption – Juin 2024
- Communiqué contre des violences policières à Grigny – Juin 2024
- Communiqué de l'observatoire des expulsions - Décembre 2024

# COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

59, rue de l'Ourcq - 75019 Paris

T : 06 35 52 85 46

[contact@romeurope.org](mailto:contact@romeurope.org)



CNDHRomeurope



[www.romeurope.org](http://www.romeurope.org)